

N° 2 Achat d'un véhicule d'occasion en France : demande d'immatriculation

Où faire la démarche

(impérativement dans le délai d'un mois)

<p>1° Chez un professionnel agréé proche de votre domicile :</p>	<p>Pour consulter la liste : http://www.ants.interieur.gouv.fr/siv/ Cliquez sur immatriculation des véhicules puis « liste des garagistes habilités »</p> <p>Il est possible de se rendre chez un professionnel pour faire la démarche d'immatriculation même en cas de transaction entre particuliers</p>
<p>2° A la préfecture de Rennes ou dans les sous-préfectures de Fougères, Redon et Saint Malo</p>	<p>► Privilégier l'envoi par courrier (enveloppe timbrée à joindre libellée à vos nom et adresse)</p>
<p>Un certificat d'immatriculation SIV de couleur ocre vous sera adressé (numéro de type XX-000-XX) –</p> <p>Pas de changement de numéro si le véhicule est déjà immatriculé en format SIV</p>	<p>Bien vérifier que vos nom et prénom figurent sur votre boîte à lettre et que vous n'avez pas fait à la poste une démarche de réexpédition de courrier même temporaire : toutes précautions indispensables pour recevoir à votre domicile un papillon vous invitant à vous présenter à la poste chercher une lettre suivi contenant le certificat</p> <p>NB : toute lettre suivi non distribuée est retournée à l'ANTS à Charleville Mézières que vous serez obligé de contacter directement au 0 811 105 716</p>

Pièces à produire :

<p>A - Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule</p>	<p><i>signée par les propriétaires figurant sur la déclaration de cession</i></p> <p>Accès au formulaire</p>
<p>B - Pièce justificative de l'identité de chacun des demandeurs, en cours de validité</p> <p>Copies quand envoi par courrier</p>	<p>► carte nationale d'identité; permis de conduire; passeport;</p> <p>► carte de séjour temporaire, carte de résident ; certificat de résident de ressortissant algérien ;</p> <p>► carte de ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen</p> <p>► Pièce d'identité au nom marital pour les femmes mariées</p> <p>► Autorisation du représentant légal (et sa pièce d'identité) pour les mineurs</p>
<p>C - Pièce justificative du domicile</p> <p>Copie quand envoi par courrier</p>	<p>► quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone (y compris de portable)</p> <p>► attestation d'assurance <u>du domicile</u></p> <p>► avis d'imposition ou de non imposition</p> <p>► si deux propriétaires : pièce justificative du domicile du propriétaire dont l'adresse va figurer sur le certificat d'immatriculation.</p> <p>► en cas d'hébergement chez un tiers, produire un justificatif de domicile au nom de ce dernier, une attestation originale de sa part confirmant l'hébergement du demandeur, copie de sa pièce d'identité</p>
<p>Certificat d'immatriculation remis par l'ancien propriétaire</p>	<p>(voir ci-dessus, point I)</p> <p>Si envoi par courrier, conserver le coupon détachable de la carte grise. Il vous permet de circuler pendant 1 mois dans l'attente du certificat d'immatriculation établi à votre nom.</p>
<p>Certificat de cession avec date et heure de la vente</p>	<p>(voir ci-dessus, point I) Accès au formulaire</p>
<p>Contrôle technique</p>	<p>Preuve d'un contrôle technique de moins de 6 mois à la date de traitement de la demande d'immatriculation (par le professionnel ou la préfecture) pour les véhicules dont l'âge et le genre les soumettent à cette obligation</p>
<p>Chèque au nom du Trésor Public</p>	<p>Joindre une photocopie de la pièce d'identité du signataire du chèque</p> <p>Accès tarifs des cartes grises</p>
<p>Personnes morales :</p> <p>Particularités et pièces justificatives à joindre</p>	<p>Personne morale de type industriel et commercial ou civil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • extrait K bis ou L bis du registre du commerce et des sociétés établi depuis moins de deux ans • ou d'un journal d'annonces légales datant de moins de deux ans. <p>Personnes jouissant de la personnalité morale (associations, syndicats, sociétés civiles professionnelles) :</p> <p>statuts ou toute pièce faisant apparaître nom du responsable et adresse de l'organisme ainsi que la preuve qu'elles ont été déclarées en préfecture ou sous-préfecture ou reconnues par une administration, une juridiction ou un organisme professionnel.</p> <p>Apposer le cachet de l'entreprise ou organisme sur la demande d'immatriculation</p> <p>A défaut : joindre la pièce d'identité et l'inscription en toutes lettres du nom du gérant</p>